

Georges Audiget, parcours de captivité¹

Arson Hervé
Version 2
03/01/2023

État Civil

Georges, Francis, Christian Audiget était né le 17 décembre 1918 à Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine), fils de Francis, Auguste, Marie Audiget et de Eugénie, Marie, Joseph, Louise Massard épouse Audiget. Avant-guerre, il habitait rue Théodore Botrel dans la commune de sa naissance et était célibataire. Il exerçait le métier de coiffeur.

Situation militaire

Il a été recruté soldat de 2^{ème} classe au 106^{ème} Régiment d'Infanterie, matricule 512. Il a été affecté à la 178^{ème} Compagnie, et au 18^{ème} du Train.

Captivité

Il a été capturé le 16 ou le 18 mai 1940² à Sévigny-sur-Aisne. Il n'y a aucun document ou témoignage permettant de savoir dans quel camp provisoire, en France, le prisonnier a été conduit après sa capture.

Transfert en Allemagne ; première évasion

Il a été immatriculé 18 896 au Stalag IV B³ le 21 août 1940⁴. Il est transféré successivement à l'Oflag IV D⁵ (Elsterhorst en Saxe) puis au Stalag IV G à Oschatz où il est détenu à partir du 5 décembre 1941. Il est alors affecté au kommando de Coswig près de Dresde en Saxe. Il s'en évade avec un camarade⁶ le 6 mai 1942. Les évadés sont repris dans le train près de Francfort-sur-le-Main.

Internement au Stalag 325 Rawa-Ruska

Georges Audiget est condamné d'abord à la réclusion dans des baraques disciplinaires des Stalags II D (Stargard en Poméranie, en Pologne aujourd'hui), puis du Stalag IV D (Torgau en Saxe). Puis, c'est la déportation en Pologne. L'arrivée à Rawa-Ruska est datée du 6 juillet 1942⁷.

Il est affecté au kommando de travail de Plotitz⁸. C'était un kommando agricole situé à moins de dix kilomètres au nord de Tarnopol. 80 prisonniers s'y trouvent. Plusieurs d'entre eux préparent une évasion : ils décident de tenter l'aventure dans la nuit du 14 au 15 août 1942.

Deuxième évasion, du Stalag 325

Les prisonniers sont enfermés à clé pour la nuit dans une grande maison. Une douzaine

1 Dossier statut 21 P 699 938 et Meldungen. Témoignages de Georges Audiget, Marcel Perrigault, Raphaël Almella, Marcel Lechevestrier.

2 Selon les Meldungen.

3 Le Stalag IV B était situé à Mühlberg sur Elbe (Saxe), à 80 km de Leipzig.

4 Selon la liste RF 28 682 qui n'a pas été présentée lors de la consultation du dossier.

5 Georges Audiget est bien enregistré soldat de 2^{ème} classe par les Allemands. Rien n'explique le passage dans un camp pour officiers. La Meldung 89 de l'Oflag IV D ouverte le 26/11/1941 indique juste le transfert vers le Stalag IV G.

6 Le nom du camarade d'évasion n'est pas cité dans les témoignages.

7 Meldung 93 du Stalag IV G ouverte le 5 août 1942.

8 Probablement la transcription phonétique de Plotycz en polonais, actuellement Plotycha près de Ternopil en Ukraine, où se trouvent plusieurs cimetières et monuments aux morts de la deuxième guerre mondiale

d'hommes⁹ s'échappent en passant par une cheminée atteinte grâce au percement du conduit. Ils grimpent par ce conduit de cheminée jusqu'à une pièce désaffectée à l'étage supérieur, et quittent le bâtiment quand les couloirs ne sont pas empruntés par les gardiens.

Les évadés forment des groupes. Audiget, Ternus et Soulier atteignent le Dniestr le 29 août et le traversent à la nage. Ils rejoignent Cernauti à la frontière roumaine et rencontrent des représentants de l'autorité française qui les font conduire à Bucarest¹⁰.

Rapatriement, démobilisation

Le rapatriement¹¹ s'effectue par l'Italie le 25 octobre 1944. La démobilisation intervient le 22 janvier 1945 par le Centre de Rennes¹². Georges Audiget obtiendra la carte d'Interné Résistant n° 1201 22248 le 8 mai 1964. A ce moment-là, il résidait à Paris 20^{ème}, 2 Square d'Amiens.

9 Parmi ces évadés, seuls les noms suivants sont cités dans les témoignages : Ternus, Soulier, Legoux, Pawlick et Touboul.

10 L'évasion est confirmée par les Allemands dans la Meldung 708 du Stalag 325 ouverte le 8 juin 1943.

11 Georges Audiget est cité dans la liste de rapatriés n° 126 259 ; cette liste n'a pas été présentée lors de la consultation du dossier.

12 Attestation du Chef d'escadron Petithomme du Centre de démobilisation de Rennes.